



ASSUR CONNECT

## Conditions Particulières Besafe

### **Votre courtier**

Assur Connect

Courtier en assurance

BP 60004 - 92999 Paris La Défense Cedex

Tél : 01 85 73 31 15, lundi à vendredi de 9h à 18h

Courriel : [contact@assur-connect.com](mailto:contact@assur-connect.com)

N°ORIAS : 10057229

Int : 4F19929

### **MATCHY**

**39 avenue des Romains**

**74000 Annecy**

Le présent contrat n° FR015493TT/194 prend effet le **13/01/2025**.

### ADHÉRENT

- MATCHY
- 900 016 379 000 19
- Téléphone : 07 69 46 42 62
- Courriel : [geoffrey.b@matchycycling.com](mailto:geoffrey.b@matchycycling.com)

### PERSONNE(S) PHYSIQUE(S) ASSURÉE(S)

- **Participants sur la base d'un listing à fournir à J-15 jours avant la date de l'événement**
- **Informations à fournir : nom, prénom, courriel, téléphone, date naissance**

### ACTIVITÉ(S) SPORTIVE(S) ASSURÉE(S)

Cyclisme sur route

### FORMULE CHOISIE : Intitulé de la formule

BASE EN INCLUSION

DUREE DES GARANTIES : 2 jours pour les ressortissants

DATE D'EFFET : 15/08/2025

DATE DE FIN : 16/08/2025



ASSUR CONNECT

**GARANTIES SOUSCRITES ASSURANCE « BESAFE » :**

Besafe, l'assurance Dommages corporels des sportifs	Plafond et indemnisation
<b>Individuel accident (exclu résidents hors UE et hors Drom)</b>	
Décès accidentel	15 000 €
Infirmité Permanente Partielle (IPP) ou Totale (IPT) accidentel	30 000 € franchise relative de 10% selon barème compagnie à partir de 10 jours consécutifs de coma et durant 365 jours : 2% du capital accidentel par semaine de coma limité à 365 jours
Indemnité journalière en cas de coma	avec un maximum de 3 000 euros
Aménagement du domicile ou véhicule	
<b>Forfait sportif (assurance à l'année uniquement) (exclu résidents hors UE et hors Drom)</b>	
En cas d'arrêt de travail de plus de 7 jours	Remboursement forfait sportif pour la durée restant à courir à compter du lendemain du jour de l'accident et au prorata temporis de la période non utilisée avec un maximum de 200€.
<b>Indemnités journalières en cas d'hospitalisation à la suite d'un accident (assurance à l'année uniquement) (exclu résidents hors UE et hors Drom)</b>	
En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours à la suite d'un accident	Versement à l'assuré d'une indemnité journalière de 50€/jour pendant la durée de l'hospitalisation avec application d'une franchise relative de 3 jours et dans la limite de 5000€
<b>Frais médicaux (exclu résidents hors UE et hors Drom)</b>	
Remboursement des frais médicaux dans le pays de résidence (exclu résidents hors UE et Drom)	5 000 € par personne - franchise 30€
Remboursement des soins dentaires d'urgence	150€/par personne
<b>Responsabilité civile Vie privée (exclu résidents hors UE et Drom)</b>	
Dommages corporels, matériels et immatériels	4 500 000 € par sinistre dont 750 000 € en dommages matériels et immatériels avec une franchise absolue de 150€ par sinistre <b>Limités à 300.000 €</b> pour les sports suivants : canyoning, rafting, escalade, haute montagne, ski, équitation, voile, kitesurf, plongée sous-marine, spéléologie, saut à l'élastique, luge, tauromachie
Dommages matériels et immatériels consécutifs avec une franchise absolue de 150 € par sinistre	<b>750.000 € par sinistre</b> <b>Limités à 300.000 €</b> pour les sports suivants : canyoning, rafting, escalade, haute montagne, ski, équitation, voile, kitesurf, plongée sous-marine, spéléologie, saut à l'élastique, luge, tauromachie.
<b>Frais de recherche et de sauvetage (monde entier)</b>	
Frais de recherche et de sauvetage en cas de disparition ou de mise en péril de l'Assuré suite à accident	10 000 €
<b>Assistance rapatriement (monde entier)</b>	
Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels
Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques avec possibilité d'avance de frais	100 000 €
Rapatriement de la personne accompagnante	Titre de transport retour
Présence auprès de l'assuré hospitalisé	Titre de transport + Frais d'hôtel 100€ par nuit - maximum 7 nuits
Rapatriement ou transport du corps en cas de décès	Titre de transport
Frais de cercueil	2 000 € par personne
Avance de la caution pénale et prise en charge des honoraires d'avocat	10 000 €
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives, Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause



ASSUR CONNECT

**COTISATION D'ASSURANCE :**

Vous avez opté pour le paiement « COMPTANT » à réception de la facture correspondante.

Le montant réglé de votre cotisation est de **3,50 € TTC par personne** (frais de dossier et taxe inclus).

**INFORMATIONS**

Vous reconnaissez avoir été informé(e) que :

- Toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude dans vos déclarations peut entraîner les sanctions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du Code des assurances.
- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du présent contrat. Elles pourront aussi être utilisées, sauf opposition de votre part, dans un but de prospection pour les produits d'assurances distribués par votre courtier dont le nom et l'adresse figurent sur le présent document.
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant en adressant votre demande écrite à Assur Connect.
- Pour toute réclamation relative au contrat, vous pouvez vous adresser à l'assureur : Tokio Marine HCC (nom commercial de Tokio Marine SA.), 36 Rue de Châteaudun CS 30099 75441 Paris Cedex 09. Tel : 01 53 29 30 00 - Fax : 01 42 97 43 87 ou par courriel : [reclamations@tmhcc.com](mailto:reclamations@tmhcc.com)
- En cas de retrait de l'assureur pour quelque motif que ce soit, il autorise Assur Connect et ses représentants, dans la mesure où les nouvelles garanties globalement ne sont pas moins favorables que celles portées sur le présent contrat, à déplacer les garanties auprès d'un nouvel assureur choisi par Assur Connect.

Vous reconnaissez avoir reçu, avec l'étude personnalisée précédant la conclusion du contrat, les conditions générales applicables.

Le contrat est à durée ferme et ne peut faire l'objet d'une résiliation en cours d'échéance.

Fait à La Défense, le 13/01/2025

Pour la compagnie Tokio Marine HCC, par délégation

ASSUR CONNECT SAS  
BP 60004 - 92999 La Défense Cedex  
RCS Nanterre 524117488  
[contact@assur-connect.com](mailto:contact@assur-connect.com)  
tel 01 85 73 31 15

 **MATCHY**

Statut : S.A.S

Capital social : 20.000€

SIRET : 90001637900019 | TVA : FR23900016379

[hello@matchcycling.com](mailto:hello@matchcycling.com)